

COMMUNE DE NOIZAY - 37210
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 24 JUIN 2021

Nombre de conseillers : L'An Deux Mil vingt-et-un, le vingt-quatre juin
Exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**,
Présents : 15 légalement convoqué le 18/06/2021 s'est assemblé au
Pouvoirs : salles Varenne-Waulsaort, sous la présidence de
Votants : 15 Monsieur **MORIN Pierre**, Maire.

Membres présents : M. MORIN Pierre, Maire, Mme BROSSET Sabrina, Mme GODEFROY Stéphanie, Mme AMMAN Maryne, M. GRÉGOIRE Christophe, M. GUIGNARD Willy, M. KAHIA Kamelle, M. LANOISELÉE Bertrand, M. LASSALLE François, Mme LHUILLIER Christèle, M. ORSAY François, M. PIOLET Josué, Mme PINCHEMEL Véronique, M. PIRAUDEAU Benoît, Mme PRIEUR Françoise.

Monsieur ORSAY François est désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 27 mai 2021 voté à l'unanimité

- :- :- :- :-

Délibérations

2021-04-01- Service périscolaire 2021-2022 : Tarifs des prestations et approbation des règlements intérieurs

Rapporteur : Christèle LHUILLIER, adjointe

Mme LHUILLIER précise que pour la prochaine rentrée scolaire, il convient d'adopter des règlements intérieurs spécifiques à chaque type de service périscolaire, et de définir les tarifs des prestations pour la cantine et l'accueil périscolaire. Il est rappelé les horaires d'accueil : 7h15 à 8h30 le matin et 16h30-18h30 le soir.

Après avis de la commission affaires scolaires,

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe les tarifs comme suit :

RESTAURATION

- REPAS REGULIER ENFANT	3,50 euros
- REPAS ADULTE	5,10 euros
- REPAS STAGIAIRES et INTERVENANTS ECOLE	3,80 euros

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Unité de tarification d'1/2 heure minimum pour la prise en charge du matin ou du soir)

TARIF HORAIRE (QF > 770€)	2,20 euros
TARIF HORAIRE (QF < 770€)	1,70 euros
QUART D'HEURE SUPPLEMENTAIRE (matin)	0,60 euros
DÉPASSEMENT HORAIRE (la demi-heure entamée)	10,00 euros

- Adopte les règlements intérieurs 2021/2022 annexés à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

2021-04-02- Terrain multisports : demande de subvention au Conseil Régional au titre du CRST

Rapporteur : M. PIOLET, adjoint

Il est rappelé le projet de travaux à réaliser dans les espaces publics du bourg, consistant à aménager un terrain multisports et une aire de jeux. Le montant prévisionnel du projet global s'élève à 61 566,25 € Hors Taxes. Le Conseil Régional peut être porteur du projet uniquement sur le terrain multisports et la table Teqball, soit un total de **40 155 € H.T** – 48 186 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Régional / CRST : 8 000 €
- Conseil Départemental / FDSR proratisée : 6 786 €
- Agence nationale du sport : 15 704 €
- Autofinancement : 9 665€

- Le conseil municipal, après discussion et délibération, décide :
- D'adopter l'opération pour les travaux d'aménagement des espaces publics, estimés à 40 155 € H.T, et sollicite une subvention au Conseil Régional au titre du contrat de solidarité territoriale,
 - D'approuver le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
 - De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.
 - D'autoriser le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée la majorité des voix moins 3 abstentions (*Mme PINCHEMEL, MM. GUIGNARD et LASSALLE*)

2021-04-03 – Dénomination du city parc et de l'aire de jeux

Rapporteur : M. KAHIA, délégué

Il est rappelé à l'assemblée l'installation du city parc et de l'aire de jeux dans le jardin public, qui seront inaugurés le 14 juillet prochain.

L'idée serait de nommer ces espaces à des figures locales : aussi il est proposé la dénomination « *Espace Louissette et Charles Laborde* », couple d'enseignants ayant fait leur carrière à Noizay.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt public local,

- Après discussion et délibération, le conseil municipal :
- Adopte la dénomination « Espace Louissette et Charles Laborde » ;
 - Dit qu'une plaque sera installée lors de son inauguration.

Délibération adoptée la majorité des voix moins 3 votes contre (*Mme PINCHEMEL, MM. GUIGNARD et LASSALLE*) et 3 abstentions (*Mme AMMANN, MM. ORSAY et PIRAUDEAU*)

Décision du Maire :

Attribution de la concession n° 653 pour une durée de 50 ans, à compter du 17/06/2021, Carré NC n° 11 -
Tarif : 420 euros

Informations diverses

Séance levée à 20h35

Compte-rendu affiché

Le 28 juin 2021

Le Maire, Pierre MORIN.